

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE
ARRETE MUNICIPAL TEMPORAIRE n°120/2025

Autorisant le stationnement de d'un foodtrucks sur le parking du complexe Signoret Montand,

Le maire de la commune de Crégy-lès-Meaux,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-6 ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques,

Vu le code de la route,

Vu le code de la voirie routière,

Vu les lois et instructions sur les voiries publiques.

Vu le code pénal

Vu le Règlement Sanitaire Départemental,

Vu l'article L2122-17 du code Générale des Collectivité Territoriales,

Vu la demande d'occupation du domaine public formulée par la FCPE Les Titans, pour le stationnement de d'un foodtruck, pour le marché de noël de l'école Jean Rostand.

ARRÊTE

Article 1 : Le 09/12/2025, un foodtruck est autorisé à stationner sur le parking de Signoret Montand.

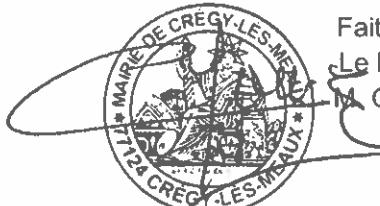
Article 2 : En aucun cas, les installations ne doivent empiéter sur le passage de sécurité pour les véhicules de secours. Les installations doivent veiller à laisser un passage pour les piétons et les automobilistes

Article 3 : La présente autorisation est accordée à titre personnel. Elle ne peut être ni cédée, ni louée, ni prêtée.

La présente autorisation est délivrée à titre précaire et révocable.

Article 4 : Monsieur le maire de CREGY LES MEAUX et madame la cheffe de police municipale de CREGY LES MEAUX sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le directeur général des services,
- Madame Vicktrin Gerald présidente de la FCPE Les Titans



Fait à Crégy-lès-Meaux le 08/12/2025

Le Maire,
M. Gérard CHOMONT

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun 43 rue du Général de Gaulle 77008 Melun cedex, dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de l'affichage de l'acte. Le Tribunal Administratif peut être aussi saisi par l'application informatique Télerecours citoyens accessible sur le site internet www.telerecours.fr.

Mairie de Crégy-lès-Meaux - 28, rue Jean Jaurès - 77124 CREGY LES MEAUX

01 60 23 48 88 – mairie@cregylesmeaux.fr

www.cregylesmeaux.fr